

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
*La Francheville***

\* \* \* \* \*

**Séance du 12 février 2020**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel ROUMY, Maire de La Francheville**.

**Présents :** M. Daniel ROUMY, Jacky PARIS, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE, Jean-Philippe CHENOT, Alain FORTIN,

Mmes Nicole VIT, Brigitte LAURAIN, Patricia KULAS, Sylvie SIMONIN, Annie GEOFFROY, Michèle NOEL,

**Absents :** M. Gérald COMPERE, Roberto MONTI, Laurent ADYNS, Bruno FRANCOIS,  
Mme, Nathalie PARIZEL

**Procurations :** Gérald COMPERE à Daniel ROUMY,  
Roberto MONTI à Bruno DETHIERE  
Laurent ADYNS à Jacky PARIS

Membres en exercice : 17  
Membres présents : 12  
Nombre de procuration : 3  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 05 février 2020

N° 01 - 2020

**LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **Besoin de capacité de couverture en attente du versement des subventions CEE / TEPCV.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire:

1° - **PREND** considération et approuve le projet qui leur est présenté,

2° - **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

3° - **OUVRE** au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - **S'ENGAGE**, au nom de la Collectivité, à inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 008-210801643-20200212-2020\_01-DE

Berger  
Levrault

5° - **AUTORISE** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Daniel ROUMY, Maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour extrait conforme

***Adopté à l'unanimité des membres présents***



Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 18/02/2020



ID : 008-210801643-20200212-2020\_01-DE